



CENTRE MONASTIQUE BOUDDHISTE TIBÉTAÏN
MEMBRE DE L'UNION BOUDDHISTE DE FRANCE

Procès-verbal du Conseil d'Administration

En date du 23 janvier 2010 à 17 heures

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 07 décembre 2009, s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 11

Bon pour pouvoir : 1

Total: 12

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

Le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance :

1. Approbation du Procès-verbal

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 septembre 2009 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Examen des propositions faites par le Bureau lors de sa réunion du samedi 7 novembre 2009

2.1 Contrat de résident assorti d'un règlement intérieur, à signer par toute personne souhaitant résider au centre monastique de Lusse après entretien avec le Lama Directeur.

Proposition validée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

2.2 Tarification des weekends d'enseignements par des Rinpochés revue à la baisse pour tenir compte des remarques qui ont été faites.

Proposition validée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

3. Perspectives d'évolution du centre

3.1 Situation actuelle

Les terrains dont l'association est propriétaire sont soumis à un Plan Local d'Urbanisation qui définit quelles parcelles sont constructibles et lesquelles ne le sont pas. La mairie de Lusse a donné un avis favorable à la constructibilité mais n'a pas été suivie en cela par la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) des Vosges. En conséquence, le Conseil d'Administration décide de mettre l'accent sur la valorisation du bâti existant.

3.2 Travaux envisagés

- a. Remplacement des grandes chambres par des chambres individuelles et pour couples équipées chacune d'un cabinet de toilette.
- b. Remplacement des fenêtres. Une première estimation a été faite pour évaluer le coût du remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment, le remplacement des fenêtres du réfectoire et du temple par des baies vitrées, etc. Le coût estimé est de 55 000 euros. Une deuxième étude est en cours, en divisant le bâtiment en plusieurs parties. Certaines fenêtres ne pourront être installées que lorsque la division des grandes chambres en chambres plus petites aura été effectuée.
- c. Isolation extérieure du bâtiment. Deux devis ont été demandés, l'un a été reçu, d'un montant de 71 000 euros. Ce montant ne peut être qu'indicatif puisque l'isolation extérieure dépend elle aussi de la façon dont seront agencées les nouvelles chambres.
- d. Remplacement de la chaudière. La chaudière actuelle est en fin de vie et devra à terme être remplacée. Deux possibilités:
 - soit une chaudière au fioul et des panneaux solaires pour chauffer l'eau sanitaire. Le coût de cette solution est estimé à 25 000 euros au total.
 - soit une chaudière utilisant du bois déchiqueté (et non des bûches, qui posent trop de problèmes logistiques). Le coût total de cette solution (incluant l'agrandissement de la citerne de fioul transformée en espace de stockage du bois) est estimé entre 60 000 et 70 000 euros. Bien que le coût initial de cette seconde solution soit nettement plus élevé que celui de la première, elle semble cependant plus intéressante à long terme en raison de la stabilité et de la faiblesse du coût du bois (estimé à 3000 euros par an), comparé à celui du fioul. Le caractère plus écologique de cette seconde solution a également été souligné.

3.3 Décisions prises

- a. remplacement des gouttières dont le coût est estimé entre 200 et 300 euros.
- b. conservation de la chaudière actuelle qui semble encore pouvoir fonctionner pendant quelques temps,
- c. demande d'avis d'un architecte pour nous aider à définir un plan de travail global et pluriannuel, ce plan de travail pouvant ensuite être mis en oeuvre par tranches successives.

4. Résultats provisoires 2009 et budget prévisionnel 2010 (voir documents remis par la trésorière)

4.1 Résultats provisoires 2009

Le compte de résultat provisoire fait apparaître un solde positif de 46 750 euros. Si on déduit de ce montant le don exceptionnel de 25 000 euros, ainsi que le report du solde de l'exercice précédent, le fonctionnement du centre est déficitaire de 2 000 euros. Ce déficit s'explique notamment par un certain nombre de dépenses liées à l'installation sur divers postes (lits, fournitures diverses pour la cuisine, ordinateur et logiciels pour le secrétariat, etc.). Ces dépenses ne se renouvelleront pas lors des années à venir.

Le séminaire d'été constitue le poste le plus important, tant pour les dépenses que pour les recettes. Ce poste est bénéficiaire pour un montant de 6000 euros.

La boutique est un poste qui a coûté de l'argent et en a rapporté assez peu; les stocks sont importants.

4.2 Budget prévisionnel 2010

Une enveloppe de 25 000 euros est allouée pour la réalisation des travaux. Il reste à préciser comment cette enveloppe sera dépensée.

Il est convenu d'acheter une boîte à outils et éventuellement un groupe électrogène.

Des demandes d'APL seront déposées pour chaque résident. L'association percevra directement ces allocations et pourra ainsi héberger gratuitement les résidents.

On prévoit des recettes d'un montant de 170 000 euros et des dépenses d'un montant de 149 000 euros.

5.Points divers

Aucun point divers n'est examiné.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président
Jean BURGERT

Le secrétaire
Siegfried LEROUX